

TERMES DE REFERENCE POUR LA MISE A JOUR DU PLAN DE GESTION DES DECHETS DE MAHDIA ET PLANIFICATION D'UNE ACTION D'ACCOMPAGNEMENT ALIGNEE SUR MESURE

Code budgétaire : 22EEP001

Projet : Med4Waste

Élément d'imputation: 4.3

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 73 communes et unions de villes de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

[Le projet Med4Waste](#) (Dialogue méditerranéen pour la gouvernance de la gestion des déchets) est un projet financé par le programme ENI CBC Med sous la priorité de la gestion des déchets. Son objectif est de faciliter de nouveaux modèles de gouvernance pour des politiques intégrées et efficaces de gestion des déchets urbains à travers la Méditerranée, avec un accent particulier sur les déchets organiques et l'économie circulaire en adaptant les plans de gestion des déchets, les politiques et autres actions de gestion et les moteurs réglementaires dans les territoires sélectionnés. Med4Waste se concentre sur l'identification de pratiques de gestion des déchets réussies et efficaces développées par d'autres projets, ainsi que sur leur diffusion et leur intégration dans les politiques et plans publics menés par les acteurs publics ou privés concernés.

MedCités est en charge du lancement et de la gestion du programme de mentorat Med4Waste, qui durera de janvier à juin 2023 et ciblera les pays partenaires méditerranéens ENI CBCMed. Grâce à ce programme de mentorat, Med4Waste fournira des conseils et un soutien technique à six autorités infranationales en charge de la planification et de la gestion des déchets en Méditerranée afin de (i) améliorer ou développer leur plan de gestion intégrée des déchets municipaux (GIDM) ; (ii) échanger des connaissances de première main avec une ville qui a mis en place une méthode/un outil/une activité pour améliorer son système de gestion des déchets (programme de jumelage et d'échange) ; (iii) mettre en œuvre une action d'accompagnement sur mesure alignée sur leur plan GIDM.

Afin de soutenir le développement des activités décrites, MedCités engagera, pour chacune des six autorités infranationales faisant partie du mentorat, un expert local en planification de la gestion municipale des déchets qui sera chargé d'adapter ou de développer les plans (Activité 1 de l'annexe) et planifier et coordonner la mise en œuvre d'une action de soutien (budget supplémentaire pour la mise en œuvre couvert par MedCités). Cette action sera alignée au plan de gestion des déchets élaboré et se basera à un résultat des projets sur lesquels Med4Waste capitalise. En outre, MedCités organisera le programme d'échange d'informations entre les villes mentorées et les projets qui ont développé les résultats.

La commune de Mahdia (Tunisie), soucieuse de l'importance de la planification dans le domaine de la gestion des déchets, a mis en place un PCGD (Plan Communal de Gestion des Déchets) qui a été approuvé par le conseil municipal en 2019 et mis à jour grâce au projet CLIMA en 2022. Ce travail de mise à jour identifie plusieurs axes d'amélioration.

General Secretariat

Cet outil de planification intervient pour mettre en place des actions pointues et claires pour améliorer le volet environnemental à Mahdia.

La commune de Mahdia a opté pour la participation de plusieurs acteurs dans la mise en œuvre du PCGD. Pour cela, le conseil municipal a adopté la création d'un comité de coordination et de suivi du PCGD. En plus du cadre municipal et des élus, les administrations régionales et la société civile feront partie de ce comité. Il aura comme tâche de veiller à:

- La mise à jour continue des différentes actions du PCGD.
- Dresser les priorités des actions à engager.
- Chercher des fonds nécessaires pour la mise en œuvre des actions relevées par le PCGD.
- Mise en œuvre des différentes composantes du PCGD.
- Evaluation de la mise en œuvre et rédaction des rapports d'activités.

Les principaux axes d'amélioration du PCGD identifiés par le rapport d'évaluation du PCGD, élaboré dans le cadre du projet CLIMA, sont :

1. Amélioration de la gouvernance :

- Créer un comité de suivi de la mise en œuvre du PCGD, composé des responsables communaux et des acteurs externes concernés pas les actions du PCGD, y compris les représentants de la société civile.
- Assurer la vulgarisation et la diffusion du PCGD auprès des parties prenantes (Décideurs, Organisme centraux et régionaux, élus et services municipaux, citoyens et organisations de la société civile, organisations professionnelles et secteur privé...)
- Compléter l'organigramme du service propreté et des services d'appui, notamment la structure chargée de la communication. Désigner les personnes chargées de la mise en œuvre des actions du PCGD
- Assurer un meilleur contrôle le renforcement des capacités de la police de l'environnement pour jouer pleinement son rôle de contrôle et de sensibilisation

2. Développer le cadre réglementaire local

- Fixer les règles de collecte (horaires, fréquences, mode de collecte, tri éventuel, ...) des DMA et les communiquer aux citoyens sous forme d'un arrêté municipal engageant toutes les parties.
- Fixer les règles d'enlèvements des déchets verts élaborer un calendrier de collecte et mettre en place un service payant d'enlèvement des déchets verts. Communiquer les tarifs et les procédures pour bénéficier du service sous forme d'un arrêté municipal.
- Fixer les règles d'enlèvement des déchets de démolition et de construction, et mettre en place un service payant (en régie ou bien à travers des conventions avec les transporteurs privés). Communiquer les tarifs et les procédures pour bénéficier du service sous forme d'un arrêté municipal.
- Généraliser les conventions d'enlèvement des déchets auprès des entreprises privées les administrations, les hôpitaux, les cafés et restaurants et toutes autres activités économiques dans le périmètre communal produisant des déchets non assimilés aux déchets ménagers.

3. Renforcer l'implication du secteur privé :

- Développer un programme de délégation au secteur privé le service de la collecte et du transport des DMA qui tient compte de la capacité de la commune (investissement et personnel).
- Développer une liste de projets à créer par ou en partenariat avec le secteur privé, tels que la collecte et le recyclage des plastiques, verres, papiers cartons, huiles végétales

usagées, déchets verts, déchets de démolition, la création et l'exploitation des déchetteries et des centres de tri...

- Accompagner les entreprises locales et les start-ups et intégrer le secteur informel dans les projets de collecte, de valorisation et du recyclage.

Ci-joint vous trouverez le rapport d'évaluation du PCGD élaborée dans le cadre du projet CLIMA.

1. Objectif

L'objectif de ce service est la mise à jour du plan communal de gestion des déchets de la ville de Mahdia et planifier la mise en œuvre d'une action de soutien.

2. Portée des prestations

MedCities recherche un expert en gestion des déchets ayant une expérience avérée sur la performance des plans communaux de gestion des déchets et qui parle arabe et français.

Lors du dépôt de l'offre, l'expert fournira une première approche méthodologique précisant :

- **Plan détaillé de la réalisation de la mission**
- **Plan et échéanciers des livrables**
- Plan d'implication des acteurs de gestion des déchets de la ville de Mahdia.
- **Expérience de l'équipe de travail en relation avec la réalisation des plans communaux de gestion des déchets**

Les prestations consisteront en:

- **Rapport préliminaire d'exécution de la mission (D1)**, y compris une révision du plan de la mission détaillé, échéanciers des livrables et implication des acteurs de gestion des déchets de la ville. Celui-ci sera fourni par l'expert maximum deux semaines après la réunion de lancement de la mission avec la commune. Ce document sera revu et approuvé par MedCities et la municipalité. La portée de ce document sera de s'assurer que la portée du plan est alignée avec les intérêts de la municipalité, ainsi que d'établir une feuille de route des activités et de la circulation de l'information.

- Mise à jour du **plan de gestion des déchets municipaux de la ville et des notes conceptuelles du projet (D2)**, compte tenu des recommandations d'amélioration du rapport d'évaluation du PCGD du projet CLIMA ci-joint.

Le plan comprendra l'identification **des projets/actions possibles** pour améliorer la gestion des déchets (séparation à la source, traitement, valorisation, réduction, réutilisation) afin d'augmenter sa circularité. Ces projets/actions seront complémentaires à ceux du plan actuel de gestion des déchets. Parmi ces projets, actions identifiés, le prestataire élaborera une note conceptuelle étendue approfondie d'au moins **5 projets/actions** (à prioriser avec la commune et MedCities). Celui-ci servira à la municipalité à la fois de document d'appui pour rechercher des financements ou de guide dans sa mise en œuvre. Celui-ci consistera en un document de 5 pages minimum (par note conceptuelle étendue) et comprendra au moins une description détaillée de l'action, y compris ses phases de mise en œuvre, des délais réalistes, un budget approximatif et une évaluation des coûts, les principales parties prenantes à engager, les ressources humaines liées et compétences nécessaires et les services de la municipalité avec lesquels collaborer.

- À partir des projets/actions identifiés et en concertation avec la commune de Mahdia, une des actions sera priorisée afin que l'expert puisse réaliser une étude détaillée de sa mise en place éventuelle ou une **étude préliminaire de viabilité (D3)**.
- La **définition** et l'accompagnement de MedCities sur le suivi d'une **action d'accompagnement sur-mesure (D4)**. Le prestataire proposera au moins 3 prestataires locaux possibles pour développer cette activité. Cependant, cette activité sera mise en œuvre par les partenaires de Med4Waste, qui prendront en charge son coût (budget max : 5.000€ TTC).
- Réunions de suivi avec MedCities et l'expert coordinateur (environ 2 fois par mois). Lors de ces réunions, le prestataire de services tiendra MedCities et l'expert coordinateur informés du développement du plan et informera tout écart par rapport au calendrier ou aux activités prévues.
- Contact continu et réunions sur place et en ligne avec la municipalité, afin de s'assurer que toutes les activités et plans sont pleinement alignés sur leurs besoins et basés sur des données réelles et actualisées.
- Outre des réunions avec la municipalité et MedCities, l'expert devra participer aux réunions en ligne (environ 3) et à la visite sur place envisagées dans le cadre du programme de jumelage et d'échange (Activité 3, voir Annexe 1), avec l'objectif d'inclure dans le plan de gestion des déchets une action inspirée de celles développées par les projets mis en œuvre sur d'autres territoires. Les partenaires de Med4Waste fourniront les vols et l'hébergement pour la visite sur place.
- Toutes les activités nécessaires pour mener à bien le plan de gestion des déchets de la ville seront incluses dans le budget proposé par le prestataire de services. Cela inclut les déplacements à la municipalité, les réunions et ateliers participatifs avec les parties prenantes ou toutes autres activités et dépenses connexes. **Lors de la remise de l'offre technique, le prestataire précisera quelles sont ces activités envisagées.**
- Développement de **D5. Document sur les leçons apprises**. Ce sera un maximum de 6 pages, dont la portée sera d'extraire facilement des informations concernant le processus de planification réussie d'un système de gestion des déchets pour une ville. Cela inclura les enseignements tirés du processus : les acteurs clés à impliquer dans le processus, la typologie clé des informations qui ont façonné les objectifs et les activités du plan, les données clés obtenues, les problèmes rencontrés et les améliorations possibles. Un document modèle à remplir vous sera fourni par MedCities.
- Développement de **D6. Présentation PowerPoint résumant le plan de gestion des déchets et les leçons apprises**. Le prestataire de services pourrait être tenu de présenter en ligne le plan élaboré lors d'un événement final de capitalisation Med4Waste.

Les livrables suivants seront fournis à MedCities :

D1. Rapport préliminaire d'exécution de la mission. Délai: deux semaines après la première rencontre avec la municipalité.

D2. Plan de gestion des déchets de la ville et notes conceptuelles étendue du projet. Date limite : 30 avril 2023.

D3. Étude préliminaire de viabilité. Date limite : 30 juin 2023.

D4. Note conceptuelle d'une action sur mesure alignée sur les besoins détectés lors de la phase de diagnostic du plan de gestion des déchets. Date limite : 30 mars 2023

D5. Document sur les leçons apprises. Date limite : 30 juin 2023

D6. Présentation PowerPoint résumant le plan et les leçons apprises. Date limite : 30 juin 2023
L'expert intégrera MedCities, l'expert coordinateur et les révisions de la municipalité dans la version finale des livrables.

3. Type de prestation, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement jusqu'au 30 septembre 2023. La prestation sera réalisée à Mahdia et dans les locaux du prestataire.

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum pour cette prestation est de 10.743,80 € (TTC). Si le soumissionnaire a son domicile fiscal en Espagne, le montant maximum sera de 13.000,00 €, y compris le taux de TVA en vigueur à la date de publication des présents termes de référence qui est de 21 %.

Toute offre dépassant ce montant sera rejetée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIACIÓ MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS
C/62. 16-18. EDIFICI B, ZONE FRANCA
08040 BARCELONE – CATALOGNE - ESPAGNE
Numéro fiscal (TVA): ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

2 factures sont requises selon les détails suivants :

- 20% du montant total après la livraison et l'approbation de D1 et D2.
- 80% du montant total après la livraison et l'approbation de D3, D4, D5 et D6.

L'offre et les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom fiscale complète et adresse fiscale complète du fournisseur
 - Numéro d'identification fiscale du fournisseur
 - Données complètes de MedCities
 - Numéro de l'offre/facture
 - Date de l'offre/facture

- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description des services à fournir/fournis
- Détail du montant des produits et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport interne favorable émis par le Secrétariat général de MedCities à la fin de chaque phase.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCities ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCities peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCities dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCities.

8. Propriété et paternité de l'œuvre

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront au programme ENI CBC MED et en particulier aux partenaires et bénéficiaires du projet MED4WASTE. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCities en sa qualité de propriétaire.

9. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

10. Soumission des offres

L'offre doit être envoyée à l'adresse email suivante : contact@medcities.org

- Délai de soumission des propositions : 10 naturel jours à compter de la date des présents termes de référence.
- L'objet de l'e-mail doit préciser "**Offre de service pour la mise à jour du plan de gestion des déchets de la ville de Mahdia et la planification d'une action d'accompagnement sur mesure alignée**".
- L'offre présentée doit obligatoirement indiquer clairement : la raison sociale, l'adresse, le téléphone, le courrier électronique et le numéro d'identification fiscale (VAT) de l'entreprise candidate.

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- L'offre détaillée des services.
- La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.
- Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org. Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCities peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

11. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficience de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCities garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 24 février 2023

Josep Canals Molina
Secrétaire général de MedCités

ANNEXE 1 - Les activités se dérouleront entre -janvier 2023 et juillet 2023, comme suit :

| |
|--|
| 1. Amélioration du plan PCGD (Plan Communal Gestion Déchets) |
| Calendrier : janvier-juin 2023 |
| <p>Description: La méthodologie à suivre et le résultat final obtenu différeront selon le point de départ initial des autorités infranationales sélectionnées, notamment en ce qui concerne l'existence ou non d'un plan de gestion des déchets approuvé sur le territoire :</p> <p>Les autorités infranationales qui détiennent <u>un plan de gestion intégrée des déchets</u> analyser et mettre à jour le plan de gestion des déchets actuel conformément aux stratégies et politiques d'économie circulaire avec l'aide de l'expert externe. Cela comprendra une mise à jour des flux de déchets et une analyse des données, ainsi qu'une mise à jour ou une modification des actions incluses pour mieux adapter le plan aux objectifs et tendances actuels. En outre, l'expert identifiera, en collaboration avec l'autorité infranationale, 4 à 5 projets possibles pour améliorer la gestion des déchets (séparation à la source, traitement, valorisation, réduction, réutilisation) afin d'augmenter sa circularité. Pour chaque projet, l'autorité infranationale obtiendra une courte note conceptuelle qui lui servira à la fois de document d'appui pour rechercher des financements ou de guide dans sa mise en œuvre. Au moins un de ces projets s'inspirera d'une des solutions prometteuses à capitaliser parmi les projets capitalisables Med4Waste (catalogue de solutions prometteuses, à fournir par MedCités).</p> |
| 2. Mise en place d'actions d'accompagnement |
| Calendrier : mars-juin 2023 |
| <p>Description: Cette activité consistera en la mise en œuvre d'une action à petite échelle qui viendra compléter et s'aligner sur le Plan PCGD en cours d'élaboration. Il sera conçu en fonction des besoins de chaque territoire, et pourra par conséquent prendre différentes formes, telles que des événements locaux de sensibilisation, une série d'ateliers de renforcement des capacités sur un sujet précis, ou le développement de processus participatifs liés aux déchets. plan de gestion, entre autres options.</p> |
| 3. Jumelage et échange avec des projets |
| Calendrier : janvier - juin 2023 |
| <p>Description: Le programme de jumelage et d'échange aura pour objectif de favoriser le transfert des résultats, des méthodologies et des enseignements tirés par les territoires qui ont mis en œuvre les actions sélectionnées (extraites du catalogue de solutions prometteuses, à fournir par MedCités) vers les territoires participant au mentorat. Il consistera en une série de réunions en ligne (max 3) et une visite technique sur site pour voir la mise en œuvre de l'action.</p> |
| Activité complémentaire pour <u>les PME et Start-up locales</u> : Développement d'une solution pour relever les défis locaux |
| Calendrier : janvier - septembre 2023 |
| <p>Description: Sur la base des besoins et des défis détectés dans l'activité 1, un processus parallèle sera mis en œuvre ciblant les PME locales, les ONG et les autres parties prenantes de chaque autorité</p> |

infranationale. Ce processus accompagnera ces PME/ONG ou autres à travers le développement de solutions et de technologies basées sur la valeur sociale des déchets qui peuvent répondre aux défis des autorités locales participantes.

Ce processus sera mené directement entre les partenaires du projet Med4Waste, les experts externes et les PME/ONG détectées. Seule une collaboration occasionnelle sera requise de la part de l'autorité publique engagée dans le processus de tutorat.

LES RÉSULTATS OBTENUS

À la fin du processus de mentorat, les 6 autorités locales participantes auront :

- **Amélioré leur capacité à planifier la gestion des déchets conformément à la circularité et développé ou amélioré leurs plans PCGD.**
- **Partager les connaissances et profiter de l'expérience directe** acquise par un autre territoire lors de la mise en œuvre de différents types d'initiatives pour améliorer leur système de gestion des déchets.
- **Mise en place d'une action d'accompagnement sur-mesure en complément du plan PCGD.**

De plus, 2 PME ou start-up de chaque collectivité auront été accompagnées pour développer une solution répondant aux enjeux locaux en lien avec la thématique.